

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel Question écrite n° 63398

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'affectation des policiers à une mission autre que la sécurité des citoyens. En 1998, la Cour des comptes chiffrait à 2 800 le nombre de policiers uniquement affectés à des tâches techniques et administratives telles que l'entretien des voitures... Aussi, il lui est demandé s'il ne conviendrait pas mieux de réaffecter ces fonctionnaires à leur mission première, c'est-à-dire veiller à la sécurité des Français, et parallèlement de recruter des agents exclusivement consacrés aux tâches techniques et administratives.

Texte de la réponse

La question évoquée par l'honorable parlementaire a fait l'objet de nombreuses et récentes décisions. La volonté du Gouvernement est en effet de renforcer la présence policière sur le terrain. Ainsi, 800 emplois de personnels administratifs scientifiques et techniques supplémentaires ont été créés dans le cadre de la loi de finances 2001, parmi lesquels des ingénieurs et informaticiens, mais aussi des secrétaires et adjoints administratifs de la police nationale, des contrôleurs de transmissions. Ces emplois ont été créés sous la condition que les personnels actifs de la police nationale affectés à des tâches de ce type soient réaffectés dans des emplois de voie publique. 300 créations d'emplois supplémentaires de personnels administratifs de la police nationale ont été de nouveau prévues dans le projet de loi de finances 2002. Ces mesures ont déjà permis le redéploiement des fonctionnaires de corps actifs de la police nationale employés à des tâches administratives, sur des missions opérationnelles. En vue de renforcer la disponibilité de la police nationale en moyens opérationnels, et, notamment, la présence policière sur le terrain, le ministère de l'intérieur s'est également engagé dans une démarche visant à poursuivre l'externalisation de certaines tâches, telles la réparation automobile et la maintenance informatique. Des crédits de fonctionnement sont d'ailleurs prévus à cet effet dans le budget 2001 et le projet de loi de finances 2002. La mise en oeuvre de ce processus qui concernera plusieurs centaines d'emplois de personnels actifs contribuera à poursuivre le mouvement de réaffectation des fonctionnaires de la police nationale, et, en particulier, ceux appartenant au corps de maîtrise et d'application sur la voie publique. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donnera la priorité, toutes les fois que cela sera possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs de la police nationale, ceux-ci ayant vocation à être remplacés dans des tâches de soutien logistique qu'ils assurent actuellement, par les fonctionnaires administratifs ou techniques.

Données clés

Auteur: M. François Goulard

Circonscription: Morbihan (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63398

Rubrique: Police

Ministère interrogé : intérieur

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE63398

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3797

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6632